

Image not found or type unknown



TVA lors d'une cession à SCI

Par **dolbeau**, le **31/07/2015 à 16:30**

Bonjour
Propriétaire d'un appartement en résidence de tourisme en 2004, j'ai bénéficié de la prise en charge de la TVA par le promoteur lors de l'acquisition en loi de meublier.
Ce bien est toujours en location par bail.
Je souhaiterais transférer ce bien dans une SCI familiale dont je suis le gérant.
La TVA s'amortissant de 1% par an, il resterait donc 9 ans à reverser.
Or, nous laissons ce bien à la location tel qu'actuellement.
Suis-je alors redevable de l'épurement de la TVA ou cela reste-t-il en l'état lors de cette cession ?